

REGLEMENT DE CONCOURS

Shopping Nivelles

ARTICLE 1 : RÈGLEMENT DU CONCOURS

Le présent règlement du concours (ci-après dénommé "Règlement du Concours") décrit les règles officielles concernant le concours du Shopping Nivelles nommé ci-après le « Concours »).

Toute participation emporte l'acceptation et le respect du Règlement du Concours.

ARTICLE 2 : ORGANISATEUR

Le Concours est organisé par : la SA Wereldhave Belgium, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro BE0412.597.022, dont le siège social se trouve à Medialaan 30/6, 1800 Vilvoorde, Belgique (« ci-après Wereldhave Belgium »).

Ce Concours se déroule les 4 octobre, 5 octobre, 11 octobre, 18 octobre, et 25 octobre 2025.

Pendant les horaires d'ouverture du stand d'animation : de 14h à 19h

Sauf le 5 octobre : de 14h à 18h

Pour de plus amples informations ou si vous avez des questions concernant ce Concours, veuillez contacter : info@shopping-nivelles.be

ARTICLE 3 : LES PARTICIPANTS

Toute personne physique âgée de plus de 21 ans, domiciliée en Belgique, ayant une adresse électronique et titulaire d'un permis de conduire valide depuis au moins 2 ans peut participer au Concours. Également, qu'il dispose de la preuve d'un achat dans le shopping center durant la durée du concours.

Les personnes n'ayant pas atteint l'âge de 21 ans et n'étant pas titulaire d'un permis de conduire valide depuis au moins 2 ans ne sont pas autorisées à participer. En cochant la case correspondante sur la page d'inscription, le Participant confirme qu'il a atteint l'âge de 21 ans.

Les personnes suivantes sont exclues de toute participation au Concours :

- Les mineurs et personnes de moins de 21 ans ;
- Les employés Wereldhave Belgium
- Les employés et personnel des magasins du Shopping Nivelles
- Les collaborateurs et autres membres du personnel des sociétés tierces, impliquées (in)directement dans la création, le développement, l'organisation, l'administration et/ou la promotion du Concours ;

- Les proches des collaborateurs susmentionnés (parents de degré ascendant ou descendant, conjoints, concubins, frères et soeurs).

L'identité de chaque participant au Concours sera établie grâce à l'adresse électronique utilisée pour s'inscrire au Concours. La possibilité de participer à ce Concours sera également déterminée sur la base de l'adresse électronique fournie par le Participant.

Les adresses électroniques incomplètes ou incorrectes ne pourront être prises en considération et rendront nulle et non avenue toute participation, tout comme des noms ou prénoms, numéros de téléphones incomplets ou incorrects.

Le nombre de participation par participant est limité à 1 participation par jour sur l'ensemble de la durée de l'animation.

ARTICLE 4 : LE CONCOURS

4.1. Mode de participation

Les clients participent au concours en scannant le QR Code situé dans la galerie. Le client doit scanner un ticket de caisse du jour provenant du Shopping Nivelles, répondre à la question, et compléter son inscription (Prénom, Nom, Adresse électronique, Téléphone, Date de naissance). Le participant peut également indiquer s'il souhaite recevoir des newsletters du Shopping Nivelles.

Les participants peuvent prendre connaissance et acceptent le règlement du concours. Les Participants doivent répondre à la question du Concours. Ils doivent également mentionner le montant dépensé et dans quelle boutique du Shopping Nivelles il a été dépensé.

4.2. Sélection des gagnants

Les participants qui remplissent les conditions visées à l'article 4 ont une chance de gagner un cadeau.

Parmi les participants ayant répondu correctement à la question du Concours et qui remplissent les conditions mentionnées à l'article 3, certains seront tirés au sort par le système en ligne du jeu concours en instant gagnant et pourront gagner un cadeau sur le stand d'animation. Les gagnants seront invités à se rendre sur le stand d'animation le jour même de leurs participations, en présentant à l'hôtesse d'accueil le SMS de validation reçu, afin de récupérer leur cadeau via l'animation que l'hôtesse leurs remettra.

Un second tirage au sort parmi les perdants et les gagnants du concours sera effectué dans le shopping à partir du 27 octobre. Le gagnant sera tiré au sort et contacté via téléphone, il devra se présenter au Shopping Nivelles dans le mois pour récupérer son cadeau.

ARTICLE 5 : LES CADEAUX

Concours en instant gagnant.*

680 lots seront mis en jeu au total pour une valeur de 25.000€

Samedi 4 octobre : 125 lots mis en jeu
Dimanche 5 octobre : 70 lots mis en jeu
Samedi 11 octobre : 177 lots mis en jeu
Samedi 18 octobre : 167 lots mis en jeu
Samedi 25 octobre : 141 lots mis en jeu

*instant gagnant : jeu concours ou ils découvrent le lot remporté immédiatement après participation, ils peuvent donc immédiatement récupérer leurs lots.

Conditions spécifiques au concours en instant gagnant :

Les prix ne peuvent en aucun cas être échangés contre de l'argent ou d'autres lots.

Concours via tirage au sort

Grand prix : une voiture (valeur indicative : 7999 €). Le tirage sera procédé par un huissier de justice le lundi 3 novembre 2025.

Conditions spécifiques au gain de la voiture :

Le prix ne peut en aucun cas être échangé contre de l'argent ou un autre lot. Les frais liés à l'immatriculation, l'assurance, l'entretien, les taxes, le carburant et toute autre dépense ultérieure sont entièrement à charge du gagnant.

La voiture est dotée d'un stickering publicitaire « Shopping Nivelles » et « Mondial Car ».

Le gagnant s'engage à conserver ce stickering durant une période de 12 mois à compter de la remise du prix, sans modification ni retrait.

Le gagnant accepte que son nom et/ou son image (photo, vidéo de remise du prix) puissent être utilisés par Shopping Nivelles dans le cadre de la communication liée au Concours (site internet, réseaux sociaux, presse locale), sans contrepartie financière.

Le gagnant peut se réserver le droit de revendre le gain par ses propres moyens et à ses frais après la période de 12 mois à compter de la remise du prix.

ARTICLE 6 : TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

En cochant la case « *Je souhaite recevoir des offres et actualités de Shopping Nivelles et ses partenaires* » la page de participation, les Participants acceptent que leurs données personnelles soient collectées et traitées. Conformément à la réglementation européenne en vigueur, la collecte des données à caractère personnel est effectuée conformément à la loi belge.

Le responsable du traitement des données personnelles, comme stipulé dans la législation applicable correspondante, est :

Wereldhave Belgium, dont le siège social se trouve à Medialaan 30/6, 1800 Vilvoorde, Belgique.

Les données personnelles recueillies et traitées sont les prénom et nom de famille, l'adresse électronique, le numéro de téléphone et la date de naissance du participant.

Conformément à la loi applicable, les données personnelles du Participant sont enregistrées et stockées dans la base de données exclusivement gérée par All in Box et Klaviyo pour le compte de Wereldhave Belgium.

Les Participants acceptent que leurs données personnelles soient stockées, traitées et transférées durant le Concours par All in Box. Les données personnelles sont collectées et traitées afin de garantir le bon déroulement de l'action et d'informer les gagnants en temps utile.

Les participants qui ont donné leur consentement explicite pour recevoir la newsletter peuvent se désabonner à tout moment en cliquant sur le lien approprié, tel qu'indiqué dans chaque message.

Les données personnelles collectées dans le cadre de l'action seront conservées pendant une période maximale de 3 mois après la fin de l'action, après quoi elles seront effacées. Si les participants se sont en outre abonnés à la newsletter du Shopping Nivelles leurs données personnelles seront conservées par Wereldhave Belgium tant qu'ils restent abonnés, jusqu'à un an au maximum après qu'ils se soient désabonnés.

All in Box et Klaviyo garantissent ne pas transmettre les données personnelles à des tiers ou des parties qui ne sont pas impliqués dans le concours.

Les Participants possèdent le droit d'accéder à leurs données personnelles, de les modifier et de les supprimer. Ils ont également un droit d'opposition dans le cadre du traitement de leurs données personnelles s'ils considèrent qu'il existe des motifs sérieux et légitimes de le faire.

Les Participants doivent savoir que la suppression de leurs données personnelles peut conduire à leur disqualification du Concours. Ces droits ne peuvent s'exercer que par l'envoi d'un courrier électronique à info@shopping-nivelles.be

ARTICLE 7 : DISQUALIFICATION, MODIFICATION OU ANNULATION DU CONCOURS

7.1. La participation est soumise à l'acceptation et au respect du Règlement du Concours.

Wereldhave Belgium se réserve le droit de disqualifier les Participants au Concours pour l'un des motifs suivants :

- En toutes circonstances qui échappent à son contrôle ;
- En cas de manipulation frauduleuse du mécanisme ou du déroulement du Concours ;
- En cas de violation de l'une des modalités de souscription et/ou du règlement du Concours ;
- En cas de vol ou de piratage des données quelles qu'elles soient ;
- Dans les situations stipulées et prévues dans le présent Règlement de Concours ;
- En cas de données personnelles incorrectes, incomplètes ou vagues lors d'inscriptions ;
- Pour toute autre raison pour laquelle Wereldhave Belgium pense qu'elle n'est pas en accord avec l'esprit du Concours.
- Une tentative de fraude peut être une raison suffisante pour motiver la disqualification.

Wereldhave Belgium se réserve le droit de procéder à toute vérification dans le cadre du respect du Règlement du Concours et du présent article, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude.

7.2. Wereldhave Belgium se réserve le droit de modifier le Concours ou les Règlement du Concours et/ou de suspendre ou d'annuler le Concours ou le cadeau. De même, dans le cas de circonstances imprévues ou en cas de force majeure, notamment lors d'une panne Internet, d'une panne électrique, d'une défaillance technique du/des serveur(s), d'attaques de virus, d'un piratage, d'un piratage d'Internet, d'agissements de participants, de modifications apportées au cadre légal en vigueur ou des interdictions ou des restrictions légales dans un ou plusieurs pays participants, ou autre indépendamment du contrôle raisonnable de Wereldhave Belgium et qui rendrait l'organisation du Concours, l'application du Règlement du Concours et/ou la remise de cadeau impossible de manière provisoire ou définitive.

En cas de suspension ou d'annulation du Concours par Wereldhave Belgium, les Participants en seront informés sur le site susmentionné et par courrier électronique, le cas échéant. Dans le cas où Wereldhave Belgium modifie les règles du Concours, les changements seront notifiés aux Participants par e-mail. Les Participants peuvent accepter ces nouvelles règles ou bien se retirer du Concours.

Au cas où la suspension ou l'annulation du Concours ou de la remise le cadeau est due à des actes commis par des Participants, ces participants seront tenus responsables des dommages, directs ou indirects, causés à Wereldhave Belgium en raison de la suspension ou de l'annulation ainsi que des créances demandées par d'autres Participants, des tiers. En cas de suspension ou d'annulation, Wereldhave Belgium ne peut être tenu pour responsable des frais encourus ou des dommages subis, qu'ils soient directs, indirects ou sans conséquence. Wereldhave Belgium n'est aucunement tenu d'organiser un Concours alternatif ou d'offrir un cadeau alternatif.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ

8.1. Wereldhave Belgium ne peut être tenu responsable des dommages directs ou indirects pouvant découler durant l'organisation ou la participation au Concours, le cadeau quelles que soient la cause ou les conséquences de ces dommages, y compris les dommages provoqués par :

- La violation des droits de propriété intellectuelle de tiers par le Participant ;
- Le partage du contenu ou des données personnelles par le Participant ;
- Des problèmes avec la connexion Internet, tout autre problème rencontré avec le réseau de télécommunication, le matériel informatique et/ou logiciel, avec les FAI, les problèmes dus à des virus, à des problèmes techniques de toute sorte, à du piratage, à des décisions de justice ou à une législation impérative ;
- La non-réception du formulaire d'inscription par Wereldhave Belgium en cas de force majeure, d'intervention malveillante d'un tiers, de problèmes de connexion ou de tout problème éventuel survenant et étant hors de portée de l'influence de Wereldhave Belgium ;

- Des restrictions légales relatives à la participation au Concours susceptible, de limiter ou d'interdire la participation ;
- Des restrictions légales concernant l'attribution le cadeau ;
- Des changements apportés au Règlement du Concours ou l'annulation du Concours ;
- La participation non autorisée d'un mineur.

8.2. À l'exception d'une faute grave ou intentionnelle, ni Wereldhave Belgium, ni son personnel, ni aucun tiers auquel Wereldhave Belgium fait appel pour ce qui est de l'organisation ou de la publicité du Concours ne peut être tenu responsable des dommages quels qu'ils soient (y compris les blessures, pertes ou dommages directs, indirects, avec ou sans conséquence) étant survenus comme conséquence de l'organisation ou de la participation au Concours, pour avoir désigné le(s) gagnant(s) ou attribué les cadeaux.

8.3. En cas d'erreur, que ce soit une erreur de production ou tout autre erreur affectant le Concours, Wereldhave Belgium se réserve le droit d'administrer le Concours comme si cette erreur ne s'était pas produite. Lorsque Wereldhave Belgium le juge approprié et/ou réalisable, Wereldhave Belgium peut choisir d'informer les Participants de l'erreur et la corriger.

8.4. En aucun cas, Wereldhave Belgium ne sera tenu responsable des dommages indirects, incidents, ou autres (y compris la perte d'usage, de données, de travail ou de bénéfices) découlant de la participation au concours, que cette responsabilité découle ou non d'une réclamation fondée sur un contrat, une garantie, un délit (y compris par négligence), responsabilité stricte ou autre, et que Wereldhave Belgium ait été informé ou non de la possibilité de cette perte ou dommage.

ARTICLE 9 : RÈGLEMENT DES LITIGES

9.1 Toute réclamation ou tout litige concernant le présent Règlement du Concours doit être adressé(e) à info@shopping-nivelles.be

9.2 En cas de litige concernant l'explication ou l'interprétation du présent Règlement du Concours, le Participant et Wereldhave Belgium s'accordent à se concerter afin de trouver une solution amiable au litige.

9.3 Toutes les décisions de Wereldhave Belgium à propos du Concours, sont définitives et exécutoires. Il ne pourra y avoir de recours.

9.4 Au cas où une ou plusieurs dispositions du présent Règlement du Concours sont nulles et non avenantes, les autres dispositions du Règlement du Concours continueront à s'appliquer.

9.5 Le présent Règlement du Concours, le Concours, ainsi que tout ce qui est associé à la relation entre les Participants et Wereldhave Belgium, sont exclusivement gérés et élaborés selon la législation belge, et devront être interprétées conformément à celle-ci. (Le droit belge est d'application en cas de litiges).

9.6 Si une disposition du Règlement du Concours est ou devient illégale, non valable ou inapplicable, cette illégalité, absence de validité ou inapplicabilité n'affectera pas la validité ou l'applicabilité d'autres dispositions du Concours du Règlement.

© *Wereldhave Belgium*